

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Sigle du titre professionnel : ECA

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 230p - Coordination de chantiers tous corps d'Etat

Code(s) ROME : I1503

Formacode : 22265

Date de l'arrêté : 20/07/2018

Date de parution au JO de l'arrêté : 28/07/2018

Date d'effet de l'arrêté : 01/01/2019

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014>, rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel ECA

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	3/34

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets Préparer la réception de zone Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante	02 h 30 min	Les mises en situation professionnelles sont réalisées sur un plateau technique certifié SS3 (Conforme à l'arrêté du 23/02/2012) En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur Le candidat doit avant la mise en situation tirer au sort un sujet de mise en situation parmi trois proposés. Le candidat aura à sa disposition un opérateur, cet opérateur pourra être, un autre candidat à la session « encadrant de chantier », un candidat « opérateur » ou un formateur certifié SS3. L'opérateur devra être neutre et suivra les consignes du candidat « encadrant de chantier » Le candidat devra à la fois participer aux opérations de traitement de l'amiante dans la mise en situation reconstituée et diriger le binôme conformément aux activités décrites dans le REAC Le jury observe le candidat et reporte sur la grille d'évaluation fournie les observations et les résultat de son évaluation
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Tenir le poste d'homme de SAS Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante	00 h 30 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant de chantier SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence "Tenir le poste d'homme de SAS" .
▪ Questionnaire professionnel	Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs	00 h 40 min	Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10mn)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	4/34

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le plateau technique de certification est certifié SS3 (conforme à l'arrêté du 23/02/2012), en fonction de l'évolution de la législation il peut évoluer afin de respecter la réglementation en vigueur et la certification s'y rattachant.

En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), le centre organisateur transmet au candidat les caractéristiques (marque et modèle) de l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur.

Précisions pour le candidat VAE :

Le centre organisateur informe le candidat de la présence obligatoire de son attestation de compétences "encadrant de chantier SS3" conforme à l'arrêté du 23/02/2012 et en cours de validité lors de la session de certification.

En cas d'utilisation d'une plateforme Individuelle Roulante Légère, le centre organisateur transmet au candidat les caractéristiques (marque et modèle) de l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur.

Le candidat présente une attestation de capacité, ou de formation, concernant l'utilisation de l'équipement de travail temporaire en faible hauteur utilisé lors de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	5/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante					
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante	Présence de l'attestation de compétence "Encadrant de chantier" conforme à l'arrêté du 23/02/2012	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel	Vérification du contrôle de l'empoussièrement initial Confronter l'analyse des risques de l'employeur à la réalité de l'opération en vue de l'appliquer et le cas échéant rendre compte à l'encadrant technique Transmission aux opérateurs des consignes issues du PRE, des PGC et PPSPS ou du PDP. La planification des travaux, notamment ceux sous-traités Conformité de la transmission aux opérateurs des processus et méthodes décrits dans le plan de retrait La conformité des EPI nécessaires à la réalisation du chantier est vérifiée La conformité des aptitudes médicales et des attestations de compétence des opérateurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs	Le chantier est suffisamment éclairé, sécurisé par une clôture et un affichage efficaces Le matériel et les équipements sont stockés sur le chantier de manière sûre et sécurisée Les réseaux sont identifiés et consignés Les matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante sont repérés et marqués de manière efficace Les résultats de la métrologie destinée au contrôle de l'état initial de l'empoussièrement en fibres d'amiante sont effectués et enregistrés Les dépassements du niveau d'empoussièrement attendu ou des seuils réglementaires (code du travail et code de la santé publique) font l'objet de compte rendu à l'encadrant technique Les travailleurs mis à disposition et les sous-traitants interviennent en conformité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	6/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante	<p>La zone de travail est prête à être utilisée et doit pouvoir l'être en sécurité jusqu'à la fin des travaux, sans modification majeure.</p> <p>Tous les équipements techniques décrits dans le plan de retrait sont présents et installés</p> <p>Les raccordements électriques d'alimentation et de traitement des eaux sont conformes et fonctionnels</p> <p>Les équipements de secours et l'affichage concernant les consignes d'évacuation d'urgence sont présents et fonctionnels</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs	<p>Les horaires de travail et durée de vacation sont conformes à la réglementation et aux limites imposées pour garantir le respect de la VLEP</p> <p>Les consignes sont comprises et appliquées par les opérateurs</p> <p>Les processus décrits au PRE sont bien mis en œuvre, notamment les moyens de protection collective destinée à la réduction de l'empoussièrément.</p> <p>Les travaux sont stoppés en cas de dépassement du niveau d'empoussièrément attendu, ainsi qu'en cas de dépassement des seuils réglementaires (code du travail et code de la santé publique), , l'encadrant technique est averti, les mesures correctrices sont mises en œuvre</p> <p>Le suivi des opérateurs en zone est assuré</p> <p>Les écarts sont enregistrés et notifiés dans le REX</p> <p>Les accidents et situations d'urgences sont gérés conformément aux procédures en place</p> <p>Le suivi et l'approvisionnement des matériels et consommables sont assurés, les commandes et réceptions réalisées</p> <p>Les travaux sont suivis au fur et à mesure de leur réalisation avec le donneur d'ordre, les contrôles sont enregistrés</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets	<p>Les besoins logistiques en termes d'évacuation des déchets amiantés sont connus par l'encadrant technique</p> <p>Les déchets sont évacués de la zone à l'avancement des travaux et stockés sur la zone tampon conformément à la procédure</p> <p>Les BSDA sont renseignés de manière conforme</p> <p>Le tri des déchets est respecté</p> <p>Le chargement est conforme au plan de chargement</p> <p>Les documents de transport sont présents et conformes</p> <p>Les conditionnements sont conformes</p> <p>Les différents contrôles sont enregistrés, la traçabilité assurée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer la réception de zone	<p>Les surfaces libérées sont conformes aux exigences réglementaires, normatives et contractuelles.</p> <p>L'ensemble des déchets amiantés et non amiantés est traité et évacué conformément à la législation</p> <p>Les installations sont démontées, inspectées et conditionnées de manière à faciliter leur réemploi</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération	<p>Le matériel contaminé est décontaminé ou à défaut, conditionné pour permettre son transport sans risque dans les locaux de l'entreprise, ou sa réutilisation sur un autre chantier.</p> <p>Les ouvrages remis au donneur d'ordre ne présentent pas de danger immédiat.</p> <p>Les camions de renvoi de matériel sont chargés de manière sûre et sécurisée, leur chargement arimé</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Tenir le poste d'homme de SAS	<p>Les systèmes de contrôle de la zone sont connus et utilisés conformément aux procédures</p> <p>Les différents contrôles de zone sont enregistrés</p> <p>La communication avec le responsable de zone est efficace</p> <p>Le fonctionnement et l'entretien des installations de décontamination font l'objet d'un suivi, le matériel fonctionne correctement</p> <p>Les consignes en cas d'accident sont connues et appliquées</p> <p>Les déchets sont emballés et sortis de zone conformément à la procédure</p> <p>L'acheminement des déchets vers la zone tampon est sécurisé</p> <p>Les temps d'exposition sont enregistrés, la fiche d'exposition renseignée</p> <p>Les procédures de décontamination sont respectées et notamment la durée des douches</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure					
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante	Présence de l'attestation de compétence "Encadrant de chantier" conforme à l'arrêté du 23/02/2012	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel	<p>Vérification du contrôle de l'empoussièrement initial</p> <p>Confronter l'analyse des risques de l'employeur à la réalité de l'opération en vue de l'appliquer et le cas échéant rendre compte à l'encadrant technique</p> <p>Transmission aux opérateurs des consignes issues du PRE, des PGC et PPSPS ou du PDP.</p> <p>La planification des travaux, notamment ceux sous-traités</p> <p>Conformité de la transmission aux opérateurs des processus et méthodes décrits dans le plan de retrait</p> <p>La conformité des EPI nécessaires à la réalisation du chantier est vérifiée</p> <p>La conformité des aptitudes médicales et des attestations de compétence des opérateurs.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs	<p>Le chantier est suffisamment éclairé, sécurisé par une clôture et un affichage efficaces</p> <p>Le matériel et les équipements sont stockés sur le chantier de manière sûre et sécurisée</p> <p>Les réseaux sont identifiés et consignés</p> <p>Les matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante sont repérés et marqués de manière efficace</p> <p>Les résultats de la métrologie destinée au contrôle de l'état initial de l'empoussièrément en fibres d'amiante sont effectués et enregistrés</p> <p>Les dépassements du niveau d'empoussièrément attendu ou des seuils réglementaires (code du travail et code de la santé publique) font l'objet de compte rendu à l'encadrant technique</p> <p>Les travailleurs mis à disposition et les sous-traitants interviennent en conformité</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure	<p>La zone de travail est prête à être utilisée et doit pouvoir l'être en sécurité jusqu'à la fin des travaux, sans modification majeure.</p> <p>Tous les équipements techniques décrits dans le plan de retrait sont présents et installés</p> <p>Les raccordements électriques d'alimentation et de traitement des eaux sont conformes et fonctionnels</p> <p>Les équipements de secours et l'affichage concernant les consignes d'évacuation d'urgence sont présents et fonctionnels</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	10/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs	<p>Les horaires de travail et durée de vacation sont conformes à la réglementation et aux limites imposées pour garantir le respect de la VLEP</p> <p>Les consignes sont comprises et appliquées par les opérateurs</p> <p>Les processus décrits au PRE sont bien mis en œuvre, notamment les moyens de protection collective destinés à la réduction de l'empoussièrement.</p> <p>Les travaux sont stoppés en cas de dépassement du niveau d'empoussièrement prévu, ainsi qu'en cas de dépassement des seuils réglementaires (code du travail et code de la santé publique) l'encadrant technique est averti, les mesures correctrices sont mises en œuvre</p> <p>Le suivi des opérateurs en zone est assuré et renforcé lors de l'utilisation de l'adduction d'air ou des TEV</p> <p>Les écarts sont enregistrés et notifiés dans le REX</p> <p>Les accidents et situations d'urgences sont gérés conformément aux procédures en place</p> <p>Le suivi et l'approvisionnement des matériels et consommables sont assurés, les commandes et réceptions réalisées</p> <p>Les travaux sont suivis au fur et à mesure de leur réalisation avec le donneur d'ordre, les contrôles sont enregistrés</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets	<p>Les besoins logistiques en termes d'évacuation des déchets amiantés sont connus par l'encadrant technique</p> <p>Les déchets sont évacués de la zone à l'avancement des travaux et stockés sur la zone tampon conformément à la procédure</p> <p>Les BSDA sont renseignés de manière conforme</p> <p>Le tri des déchets est respecté</p> <p>Le chargement est conforme au plan de chargement</p> <p>Les documents de transport sont présents et conformes</p> <p>Les conditionnements sont conformes</p> <p>Les différents contrôles sont enregistrés, la traçabilité assurée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	11/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Préparer la réception de zone	Les surfaces libérées sont conformes aux exigences réglementaires, normatives et contractuelles. L'ensemble des déchets amiantés et non amiantés est traité et évacué conformément à la législation Les installations sont démontées, inspectées et conditionnées de manière à faciliter leur réemploi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération	Le matériel contaminé est décontaminé ou à défaut, conditionné pour permettre son transport sans risque dans les locaux de l'entreprise, ou sa réutilisation sur un autre chantier. Les ouvrages remis au donneur d'ordre ne présentent pas de danger immédiat. Les camions de renvoi de matériel sont chargés de manière sûre et sécurisée, leur chargement arrimé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tenir le poste d'homme de SAS	Les systèmes de contrôle de la zone sont connus et utilisés conformément aux procédures Les différents contrôles de zone sont enregistrés La communication avec le responsable de zone est efficace Le fonctionnement et l'entretien des installations de décontamination font l'objet d'un suivi, le matériel fonctionne correctement Les consignes en cas d'accident sont connues et appliquées Les déchets sont emballés et sortis de zone conformément à la procédure L'acheminement des déchets vers la zone tampon est sécurisé Les temps d'exposition sont enregistrés, la fiche d'exposition renseignée Les procédures de décontamination sont respectées et notamment la durée des douches	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	12/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<p>Obligations réglementaires le cas échéant : Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) et ses arrêtés d'application</p> <p>Obligations réglementaires en cas d'utilisation d'une plateforme légère roulante (travaux de faible hauteur) :</p> <p>Code du travail : - Art. R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.</p> <p>Au démarrage de l'épreuve, le responsable de la session vérifie que les candidats ont bien été informés sur les risques associés aux travaux temporaires en hauteur et à l'utilisation de la plateforme individuelle roulante légère mise à disposition pour la mise en situation professionnelle. Dans le cas contraire, il peut être organisé en amont de la session d'examen une information sur les risques et une formation à l'utilisation de la Plateforme Individuelle Roulante Légère mise à disposition des candidats. Cette formation permettra délivrance d'une attestation de formation conforme avec l'annexe 5 de la R408.</p>					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	13/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante
	Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure
	Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs
	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs
	Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel
	Préparer la réception de zone
	Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante
	Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets
Diriger une équipe	Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante
	Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure
	Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs
	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs
	Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
	Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets
Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service	Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante
	Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	14/34

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération
	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs
	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs
	Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs
	Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ECA

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

- 1) Le jury collecte les questionnaires et les évalue à l'aide de la grille d'évaluation.
- 2) Le jury évalue le candidat lors de la mise en situation, il observe et reporte sur la grille d'évaluation du candidat les résultats de l'évaluation
- 3) Le jury lors de l'entretien technique vérifie la présence de l'attestation de compétences « SS3 » (obligatoire pour l'obtention du titre professionnel ou d'un CCP), il évalue au cours d'un questionnement du candidat la compétence "Tenir le poste d'homme de SAS"
- 4) Le jury réalise l'entretien final dont 10 minutes d'échanges sur le dossier professionnel

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

- Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences valide dans leur domaine de compétences (Opérateur, Encadrant de chantier, Encadrant technique)
- Un jury « Encadrant technique » peut également évaluer un « encadrant de chantier »

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/10/2023	15/34

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	17/34

CCP

Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve			
Mise en situation professionnelle	Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets Préparer la réception de zone Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité courante avec ses équipes d'opérateurs Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité courante	01 h 10 min	Les mises en situation professionnelles sont réalisées sur un plateau technique certifié SS3 (conforme arrêté du 23/02/2012) En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur Le candidat doit avant la mise en situation tirer au sort un sujet de mise en situation parmi trois proposés. Le candidat aura à sa disposition un opérateur, cet opérateur pourra être, un autre candidat à la session « encadrant de chantier », un candidat « opérateur » ou un formateur certifié SS3. L'opérateur devra être neutre et suivra les consignes du candidat « encadrant de chantier » Le candidat devra à la fois participer aux opérations de traitement de l'amiante dans la mise en situation reconstituée et diriger le binôme conformément aux activités décrites dans le REAC Le jury observe le candidat et reporte sur la grille			
SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	19/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			d'évaluation fournie les observations et les résultat de son évaluation
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Tenir le poste d'homme de sas Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante	00 h 20 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant de chantier SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence "Tenir le poste d'homme de SAS"
▪ Questionnaire professionnel	Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particulaires avec ses équipes d'opérateurs	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le plateau technique de certification est certifié SS3 (conforme à l'arrêté du 23/02/2012), en fonction de l'évolution de la législation il peut évoluer afin de respecter la réglementation en vigueur et la certification s'y rattachant

En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), le centre organisateur transmet au candidat les caractéristiques (marque et modèle) de l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	20/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité courante

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

1) Le jury réalise l'évaluation des questionnaires professionnels

2) Le jury évalue le candidat lors de la mise en situation, il observe et reporte sur la grille d'évaluation du candidat les résultats de l'évaluation

3) Le jury lors de l'entretien technique vérifie la présence de l'attestation de compétences « SS3 » (Obligatoire pour l'obtention du titre professionnel ou d'un CCP), il évalue au cours d'un questionnement du candidat la compétence « Tenir le poste d'homme de SAS».

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

. Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences valide dans leur domaine de compétences (Opérateur, encadrant de chantier, encadrant technique)

Un jury « encadrant technique » peut également évaluer un « encadrant de chantier »

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	21/34

CCP

Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Encadrer et participer aux travaux de traitement d'une opération de technicité supérieure avec ses équipes d'opérateurs Encadrer et participer à l'installation des équipements techniques d'une opération de traitement de technicité supérieure Vérifier le conditionnement et l'évacuation des déchets Préparer la réception de zone	01 h 30 min	Les mises en situation professionnelles sont réalisées sur un plateau technique certifié SS3 (conforme arrêté du 23/02/2012) En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur Le candidat doit avant la mise en situation tirer au sort un sujet de mise en situation parmi trois proposés. Le candidat aura à sa disposition un opérateur, cet opérateur pourra être, un autre candidat à la session « encadrant de chantier », un candidat « opérateur » ou un formateur certifié SS3. L'opérateur devra être neutre et suivra les consignes du candidat « encadrant de chantier » Le candidat devra à la fois participer aux opérations de traitement de l'amiante dans la mise en situation reconstituée et diriger le binôme conformément aux activités décrites dans le REAC Le jury observe le candidat et reporte sur la grille d'évaluation fournie les observations et les résultat de son

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	23/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			évaluation
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Tenir le poste d'homme de sas Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant de chantier » pour l'amiante	00 h 20 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant de chantier SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence « Tenir le poste d'homme de SAS et Intégrer les conditions de réalisation de l'opération, et accueillir le personnel »
▪ Questionnaire professionnel	Encadrer et participer aux activités de repli de l'opération Intégrer les conditions de réalisation de l'opération et accueillir le personnel Préparer une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers avec ses équipes d'opérateurs	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le plateau technique de certification est certifié SS3,(conforme à l'arrêté du 23/02/2012) en fonction de l'évolution de la législation il peut évoluer afin de respecter la réglementation en vigueur et la certification s'y rattachant

En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), le centre organisateur transmet au candidat les caractéristiques (marque et modèle) de l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	24/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Encadrer une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

1) Le jury évalue les questionnaires professionnels

2) Le jury évalue le candidat lors de la mise en situation, il observe et reporte sur la grille d'évaluation du candidat les résultats de l'évaluation)

2) Le jury lors de l'entretien technique vérifie la présence de l'attestation de compétences « SS3 » (Obligatoire pour l'obtention du titre professionnel ou d'un CCP), il évalue au cours d'un questionnement du candidat la compétence "Tenir le poste d'homme de SAS"

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences valide dans leur domaine de compétences (Opérateur, encadrant de chantier, encadrant technique)

Un jury « encadrant technique » peut également évaluer un « encadrant de chantier »

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	25/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Plateau technique certifié SS3, conforme à l'arrêté du 23 février 2012 et à ses éventuelles évolutions réglementaires	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Sans objet
Questionnaire professionnel	Une salle équipée de tables et chaises en quantité suffisante pour les 10 candidats.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	27/34

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
-------------	--------	-------------	--	--------------

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	28/34

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	29/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ECA	RE	TP-01354	01	28/07/2018	30/09/2023	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

